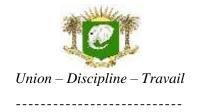
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

DISTRIC AUTONOME D'ABIDJAN

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE RESILIENCE URBAINE (PARU)

ETUDE DES FILIERES DE VALORISATION DES DECHETS SOLIDES DU DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

TERMES DE REFERENCE

DIRECTION GENERALE DE L'ASSSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

SOMMAIRE

1. C	ONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	3
1.	1. Enjeux de la gestion durable des déchets solides en Côte d'ivoire	3
1.2	2. Mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion durable des déchets solides à Abidjan	5
1.3	3. Intérêts de la valorisation des déchets et la promotion de l'économie circulaire	6
2. E	NJEUX ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	7
2.	1. Objectif général de l'étude	7
2.2	2. Objectifs spécifiques	8
3. D	DEMARCHET ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL DU CONSULTANT	8
	3.1. MISSION 1 : Diagnostic des pratiques actuelles de la valorisation et du recyclage des de solides ménagers et assimilés du District Autonome d'Abidjan	
	3.2. MISSION 2 : Étude des filières viables de valorisation et de recyclage des déchets sol Abidjan	
	Activité 2.1. Identification du potentiel des déchets valorisables (déchets d'activités économiques, déchets industriels déchets ménagers, déchets verts, déchets de marchés)	
	Activité 2.2 : Etude de la faisabilité de la bourse des déchets solides en Côte d'Ivoire	
	3.3. MISSION 3 : Atelier de restitution et de validation des résultats de l'étude	13
4. R	ESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION	13
5. L	IVRABLES ET CHRONOGRAMME	15
5.	1 Format et Nombre des Rapports	15
5.2	2 Séances de revues techniques	15
5.3	3 Délai et Chronogramme	16
6. SI	UIVI DES ACTIVITES DU CONSULTANT	16
7. E	XPERIENCE DU CONSULTANT	16
7.	1. Expérience globale du Consultant	17
a)	Cas d'un Bureau d'études	17
7.2	2. Composition et expérience globale de l'équipe clé du Consultant	17

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

1.1. Enjeux de la gestion durable des déchets solides en Côte d'ivoire

L'insuffisance d'une gestion écologiquement rationnelle des importantes quantités de déchets solides dont la production est sans cesse croissante est à l'origine de la dégradation de l'environnement et des menaces pour la santé publique en Côte d'Ivoire.

Gérer durablement les déchets produits par les habitants entraîne nécessairement la création d'une valeur ajoutée par la création des richesses à partir des opérations de valorisation et de recyclage. Aussi, est-il démontré que le développement de métiers liés à la collecte, au transport, au traitement et au recyclage des déchets offre un potentiel d'emplois très important et des richesses permettant de lutter contre la pauvreté.

La gestion écologiquement rationnelle des déchets solides est axe central des politiques de développement de la Côte d'Ivoire qui aspirent à l'émergence en 2020. Les autorités ivoiriennes envisagent une politique de gestion des déchets qui doit nécessairement concilier les objectifs économiques, sociaux et écologiques d'un développement du pays. Ainsi, les ivoiriens ne doivent plus considérer les déchets comme « quelque chose à éliminer » mais plutôt une ressource à exploiter. Cette conception va procurer des avantages économiques directs en améliorant la santé humaine, en augmentant la productivité, en diminuant les coûts médicaux, en améliorant la qualité de l'environnement tout en assurant le maintien des services écosystémiques.

La mise en œuvre d'une telle politique nécessite une soutenabilité économique. Cette ambition est clairement affichée par les autorités ivoiriennes comme le démontrent les engagements pris à l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les objectifs de développements dans le Plan National de Développement (2016-2020).

Dans les zones urbaines, la production de plus de quatre millions de tonnes de déchets solides ménagers auxquels s'ajoutent les déchets industriels et les déchets agroalimentaires, les gravats, les déchets sanitaires, les déchets d'équipements électroniques et électriques, les résidus agricoles constituent autant de ressources insuffisamment exploitées en Côte d'Ivoire. Les estimations indiquent un potentiel de 20% de valorisation matière et de 60% de valorisation énergétique de la matière organiques dans les déchets solides ménagers produits dans les centres urbains de la côte d'Ivoire.

En milieu rural, la production d'ordures ménagères, de résidus agricoles et des produits d'élevage (déjections d'animales) peuvent constituer des atouts pour palier à la problématique de déforestation en Côte d'Ivoire et lutter contre les conditions de précarités des femmes qui mettent plusieurs heures à collecter le bois de chauffe et le charbon de bois.

En absence de solutions innovantes de promotion de la valorisation, les déchets solides à forte composition fermentescible entraı̂neront la pollution des ressources naturelles, la dégradation du cadre de vie des populations, la dégradation de la qualité de l'environnement par l'émission, de plus en plus importante, de gaz à effet de serre.

Termes De Références Page 3 sur 19

Mais, compte tenu de la composition variée des déchets solides produits en Côte d'ivoire, la promotion d'une politique de valorisation contribuera à plus d'un titre au développement durable dans les localités ivoiriennes tant les zones urbaines que rurales. Ainsi, par ses caractéristiques, une gestion rationnelle du secteur des déchets solides contribuera à la réduction des GES et à l'amélioration du cadre de vie.

Aussi, en ayant recours à des technologies propres visant la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets et pouvant être déployées dans les villes du pays, le secteur pourrait devenir non seulement un réducteur net d'émissions de carbone mais aussi un pourvoyeur de richesses pour les populations.

C'est cette vision qui sous-tend la nouvelle politique de gestion des déchets solides en Côte d'Ivoire qui en plus de la modernisation des opérations de collecte, de transport et de traitement, elle ambitionne de promouvoir l'économie circulaire par la mise en place des filières de valorisation et de recyclage viables économiquement sur l'étendue du territoire national.

Ainsi, le secteur des déchets solides en Côte d'Ivoire jouera sa partition dans le processus de développement du pays, à savoir, en plus de l'amélioration de la qualité de l'environnement :

- la création de richesses et d'emplois décents par d'une part, la structuration et la modernisation de chaîne opérationnelle de gestion des déchets solides (précollecte, collecte, transport et traitement) et d'autre part, la mise en place des filières de valorisation et de recyclage des déchets;
- la lutte contre la pauvreté en milieu rural par la mise en place et l'exploitation par les communautés des unités de transformation des déchets produits quotidiennement en biogaz nécessaire pour réaliser les activités domestiques (éclairage, cuisson d'aliments) et amendements de terres agricoles ;
- l'amélioration de la productivité agricole avec la production et la fourniture d'importantes quantités de produits (compost, fertilisants agricoles, biocarburants, etc.);
- la contribution à la mise en œuvre de la politique énergétique du gouvernement ivoirien en matière d'accroissement de l'accessibilité et de la disponibilité de l'énergie, en particulier des énergies renouvelables ;
- la création d'emplois décents pour la récupération des déchets, la fourniture de matières premières aux industriels et la transformation de certaines catégories de déchets en matériaux de construction (pavés).

Termes De Références Page 4 sur 19

1.2. Mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion durable des déchets solides à Abidjan

Le Gouvernement ivoirien s'est donné pour priorité, de faire de la capitale économique : « Abidjan ville propre et ville durable, où les populations vivent et travaillent sans risques pour leur santé et leur bien-être et sans atteinte au confort en cité ». Cette vision est fondée, notamment, sur les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Elle vise à contribuer durablement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des déchets à travers (i) l'amélioration de la collecte, du transport et du traitement des déchets, (ii) la fermeture et la réhabilitation de la décharge publique d'Akouédo et enfin (iii) la transition vers l'économie circulaire avec la valorisation et le recyclage.

Dans cette optique, le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité a adopté et mis en œuvre une nouvelle politique de propreté qui porte sur (i) la collecte et le transport des DSMA des zones de production au Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) de Kossihouen et (ii) le nettoiement des rues qui comprend le balayage des rues, le désherbage, le curage ainsi que l'entretien des caniveaux et (iii) la réception et le traitement écologique des déchets au CVET de Kossihouen.

Cette nouvelle organisation de la collecte, du transport et du traitement des déchets solides ménagers dans le District d'Abidjan est entrée dans sa phase opérationnelle depuis le 02 novembre 2018 avec le lancement des activités de trois (03) nouveaux opérateurs :

- la société **ECOTI SA** qui est un groupement d'opérateurs tunisiens et ivoiriens, assure la collecte et le transport des déchets solides ménagers et le nettoiement des voies dans les communes d'Abobo, d'Anyama, de Bingerville, de Cocody et du Plateau;
- la société ECO EBURNIE, filiale nationale de l'entreprise portugaise MOTA ENGIL, chargée de la collecte et du transport des déchets solides ménagers et du nettoiement des voies dans les communes d'Adjamé, d'Attecoubé, de Yopougon, de Songon, de Koumassi, de Marcory, de Port-Bouët et de Treichville;
- la société **CLEAN EBURNIE** qui assure la construction et l'exploitation du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique de Kossihouen.

Les objectifs de cette nouvelle politique sont entre autres :

- atteindre l'objectif d' «Abidjan ville propre» ;
- moderniser la chaine opérationnelle de collecte et de transport des déchets solides ménagers et assimilés, en vue de permettre une optimisation future de leur traitement ;
- favoriser le transfert en Côte d'Ivoire des technologies propres et des bonnes pratiques en matière de propreté.

Termes De Références Page 5 sur 19

1.3. Intérêts de la valorisation des déchets et la promotion de l'économie circulaire

La politique de valorisation et de recyclage des déchets solides est un choix politique et économique qui engendrera des changements profonds dans les comportements des citoyens principalement par la mise en place des opérations telles que le tri sélectif, l'usage des matériaux recyclés, etc.

Dans le contexte de la nouvelle politique de gestion des déchets solides ménagers et assimilés dans le District Autonome d'Abidjan, la valorisation et le recyclage constituent désormais un choix stratégique pour faire face à l'accroissement de plus en plus important, des quantités des déchets générés et de la demande de matières premières.

Tout système proposé pour une gestion saine des déchets devrait être techniquement opérationnel, financièrement rentable, socialement et culturellement acceptable. Ces considérations sont déterminantes dans la mise en œuvre de toute politique de valorisation dans un système de gestion durable des déchets solides.

Sur le territoire du District Autonome d'Abidjan, la récupération des déchets de valeur se fait à plusieurs niveaux (lieux de production, de stockage et d'élimination des déchets) dans la filière des déchets solides en Côte d'Ivoire. Les objets récupérés sont les bouteilles (plastiques et en verres), les chaussures, les vêtements usés, les cartons, le papier, les sachets plastiques, les matelas, les métaux ferreux et non ferreux, le caoutchouc, etc. Ces déchets récupérés, alimentent généralement deux circuits informels qui sont :

- le circuit de la vente des déchets récupérés qui se fait, soit aux industriels qui en assurent une transformation en objets utilisés pour les besoins domestiques des populations (sceaux, gourde, cuvettes, chaussures, ...), soit sur les marchés qui permettent une réutilisation ou un réemploi des objets récupérés (bouteilles, matelas,);
- le circuit du recyclage des déchets récupérés. Les déchets sont transformés par les artisans et les artistes pour produire des ustensiles de cuisine et les objets de décoration.

Le recyclage et la valorisation des déchets qui constituent une valeur ajoutée potentielle du secteur doivent être considérés aujourd'hui comme des composantes fondamentales de la nouvelle politique de gestion des déchets solides en Côte d'Ivoire.

La promotion d'une économie circulaire par la mise en œuvre de filières viables de tri, de récupération, de recyclage et de valorisation constitue un gage de mise en œuvre réussie de la nouvelle politique de gestion des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan. Cela contribuera à lutter contre le chômage et la pauvreté par la création d'emplois et de richesses.

La mise en place d'une politique de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides avec des filières viables de valorisation et de recyclage nécessite une faisabilité technique, économique, sociale et environnementale pour s'en assurer de la soutenabilité et de la viabilité socioéconomique de telles filières.

Termes De Références Page 6 sur 19

C'est pour ces raisons que le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité envisage la réalisation d'une étude sur les filières de valorisation des déchets solides du District Autonome d'Abidjan.

Les présents Termes de Référence (TdR) fixent les conditions et les modalités de réalisation de l'étude des filières de valorisation des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan.

2. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

La mise en œuvre de la nouvelle politique du gouvernement ivoirien sur la gestion des déchets solides soulève d'une part, la nécessité d'exploiter les potentialités du secteur en termes de ressources par la mise en place des filières de valorisation viables et d'une part, la problématique du financement durable de toute la politique.

Devant la volonté politique affichée par les autorités ivoiriennes pour assainir durablement le cadre de vie des populations par la mise en œuvre d'une politique de gestion écologique et rationnelle de l'ensemble des déchets produits par les populations, des questions et non les moindres constituent des préoccupations. Il s'agit aujourd'hui, de savoir :

- quelles est le potentiel valorisable des déchets solides produits dans le District Autonome d'Abidjan ?
- quelles sont les filières viables de valorisation et comment devront-elles être mises en place ?
- comment réussir la mise en place de filières viables de valorisation et de recyclage des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan ?

2.1. Objectif général de l'étude

Le but de la présente étude est le développement des activités de la valorisation et du recyclage des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan. Elle vise à fournir aux autorités des informations fiables sur la viabilité de la valorisation des déchets et la mise en place d'un mécanisme de financement durable du secteur des déchets. Il s'agit d'apporter un éclairage complet aux décideurs et aux opérateurs publics et privés, sur les différentes facettes du développement des filières de valorisation et de recyclage des déchets solides dans la capitale économique du pays.

L'objectif principal de l'étude est de déterminer les filières viables de collecte et de valorisation et de recyclage des déchets solides et de proposer les conditions techniques, financières, économiques, sociales et environnementales de la mise en œuvre de ces filières dans le District Autonome d'Abidjan.

Termes De Références Page 7 sur 19

2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, cette étude a plusieurs objectifs :

- identifier les filières viables de valorisation et de recyclage des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan ;
- déterminer la faisabilité technique, socioéconomique et environnementales de ces filières :
- déterminer la faisabilité technique, socioéconomique et environnementales d'une bourse des déchets en Côte d'Ivoire ;

Les catégories de déchets solides concernées par cette étude sont :

- les déchets solides ménagers et assimilés (ordures ménagères, les déchets encombrants domestiques);
- les déchets solides d'activités économiques (restaurants, hôtels, commerces, marchés et artisans) ;
- les déchets des activités agro-industriels,
- les déchets solides banals des activités industrielles et portuaires ;
- les déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E).

3. DEMARCHET ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL DU CONSULTANT

Le Consultant mènera la mission sous la responsabilité du Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINASS) et du District Autonome d'Abidjan. L'étude se fera sous la coordination de la Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité (DGAS), en collaboration avec l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) et du District Autonome d'Abidjan (DAA).

Pour les besoins de l'étude, le Consultant pourra se référer à la documentation disponible dans les structures du District Autonome d'Abidjan, du MINASS et les services centraux des différentes administrations d'Etat concernées directement ou indirectement par la gestion des déchets en Côte d'Ivoire. Il devra par ailleurs se rapprocher d'autres services de l'Etat, tels que les services déconcentrés des Ministères concernés par les déchets, objet de la présente étude, les services décentralisés, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, de la Confédération Générale des Entreprises de Cote d'Ivoire ainsi que les industriels, les artisans et leurs faitières.

Le Consultant est invité à prendre en considération les projets et études en cours dans le pays pour lesquels les questions de gestion des déchets solides sont directement ou indirectement impliquées.

Conformément aux objectifs de la présente étude et des catégories de déchets concernées, le Consultant mettra en place une organisation permettant de réaliser certaines activités simultanément.

Termes De Références Page 8 sur 19

Les activités à réaliser dans le cadre de la présente étude par le Consultant sont regroupées en trois (03) missions, comme suit :

- MISSION 1 : Diagnostic des pratiques actuelles de la valorisation et du recyclage des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan ;
- MISSION 2 : Etude des filières viables de valorisation et de recyclage des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan ;
- MISSION 3 : Organisation d'un atelier de validation des résultats de l'étude.
- Mission 4 : étude de mise en place de 3 à 4 filières pilotes

Le contenu des différentes missions est présenté ci-dessous.

3.1. MISSION 1 : Diagnostic des pratiques actuelles de la valorisation et du recyclage des déchets solides ménagers et assimilés du District Autonome d'Abidjan

L'objectif de cette mission est de faire un état des lieux exhaustif des pratiques actuelles sur la valorisation et le recyclage des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan. Cela favorisera une compréhension des pratiques actuelles aux plans techniques, organisationnels, socioéconomiques et environnementaux. Ce diagnostic concerne aussi bien les opérations de tri, de récupération, de valorisation et de recyclage des déchets solides ménagers et assimilés.

Dans la mise en œuvre de cette activité, il s'agira pour le Consultant de faire le diagnostic du cadre institutionnel, législatif et règlementaire du système de la gestion des déchets solides en général et en particulier des activités de récupérations, de transformation, de valorisation et de recyclage.

Le Consultant devra ainsi faire l'analyse des insuffisances qui entravent la mise en place de la valorisation et du recyclage des déchets solides en Côte d'Ivoire en général et particulièrement à Abidjan.

Aussi, le Consultant devra faire une étude diagnostiques approfondie des différents projets et activités existants et en cours concernant la valorisation et le recyclage des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan. Il devra analyser leur faisabilité et exposer les difficultés et les échecs tant au niveau organisationnel, technique, technologique, financiers et socioéconomique et environnemental de ces projets et en indiquer les raisons des échecs dans leur mise en œuvre.

Termes De Références Page 9 sur 19

Le Consultant devra faire la caractérisation et la typologie des activités valorisation et de recyclage, l'organisation des circuits de récupération et de commercialisation ainsi que l'identification des contraintes et des opportunités liées au développement des activités de ces activités. Il devra réaliser dans son diagnostic, identifier les contraintes de développement des différentes filières sur les plans technique, organisationnel, institutionnel, juridique, social et environnemental. L'analyse portera également sur l'évaluation des potentialités et des débouchés des différentes activités de valorisation et de recyclage.

Dans le cadre de la réalisation de cette mission, le Consultant devra :

- faire un inventaire exhaustif des acteurs (institutions publiques et privées, opérateurs, industriels, artisans, précollecteurs, récupérateurs, recycleurs, populations) impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre des opérations de production, de tri, de récupération, de réutilisation, de valorisation et de recyclage de déchets solides et en établir leur typologie tout en mettant en exergue les rôles et les responsabilités de ces acteurs ;
- faire un inventaire exhaustif des projets de valorisation et de recyclage de déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan et en faire une analyse des modalités de mise en œuvre tout en ressortant les modalités de réussite, d'échec, les leçons à capitaliser et autres bonnes pratiques en matières de valorisation et de recyclage des déchets solides;
- identifier de façon exhaustive les producteurs et faire une typologie de déchets valorisables (type et nature des déchets produits, modalités de gestion, quantités produites, etc.);
- décrire et analyser les aspects techniques (équipements et moyens humains), organisationnels (statuts des opérateurs, compétences, contractualisation, modalités d'exécution, infrastructures) et financiers de la mise en œuvre des opérations de récupération, de de valorisation et de recyclage et ou réutilisation des déchets;
- identifier, localiser et décrire les sites et les sources de récupération et de valorisation des déchets solides ;
- identifier, localiser et décrire les circuits d'écoulements actuels des produits issus de la valorisation et du recyclage en fournissant la description de ces circuits tout en estimant l'impact socio-économique;
- identifier les débouchés actuels pour l'écoulement des déchets valorisables et des produits issus de la valorisation et du recyclage en fournissant la description de ces débouchés et en décrivant les interactions entre les acteurs depuis le tri, la récupération jusqu'à l'écoulement.

Dans ce diagnostic, il devra réaliser une étude des comportements et les ressentiments des acteurs concernés (générateurs des déchets, populations, récupérateurs, transformateurs, utilisateurs et cela par région sur la consommation et l'usage des produits valorisés et recyclés à partir des déchets qu'elles produisent.

Termes De Références Page 10 sur 19

Le Consultant devra faire des propositions pertinentes sur les changements de comportements de l'ensemble des acteurs concernés, des populations en vue de l'adoption des modes de production et de consommation propres.

Une fois cet état des lieux est établi, le Consultant relèvera les contraintes, les insuffisances et les défaillances au niveau organisationnel, technique, financier, matériel et humain dans la réalisation de toutes les opérations de tri, de récupération, de valorisation et de recyclage des déchets solides. Il s'appuiera sur ce diagnostic pour déterminer les propositions de solutions pertinentes de la Mission 2.

3.2. MISSION 2 : Étude des filières viables de valorisation et de recyclage des déchets solides à Abidjan

L'étude des filières viables de valorisation et de recyclage des déchets solides ménagers et assimilés dans le District Autonome d'Abidjan est une mission très capitale dont l'objectif est de déterminer les filières éventuelles et de proposer la mise en place de 3 à 4 filières pertinentes et viables de valorisation et de recyclage et d'en déterminer les conditions techniques, socioéconomiques et environnementales de leur mise en place.

Pour ce faire, le Consultant devra aborder les activités suivantes :

Activité 2.1. Identification du potentiel des déchets valorisables (déchets d'activités économiques, déchets industriels banals, déchets ménagers, déchets verts, déchets de marchés)

L'organisation et la mise en œuvre des opérations de valorisation et de recyclage des déchets permettra de réduire les quantités de déchets à transférer pour leur traitement final au Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique et de favoriser la création de richesses et d'emplois dans les filières qui seront mises en place dans le District Autonome d'Abidjan. Il est demandé au Consultant :

Cette activité constituera la deuxième étape de la présente mission. Son objectif est de de déterminer les filières viables de valorisation et de recyclage ainsi que les conditions techniques, technologiques, financières, socioéconomiques et environnementales de leur mise en place.

D'abord, il s'agira pour le Consultant de déterminer à partir des données fiables les différentes filières possibles de valorisation et de recyclage des déchets solides et cela pour toutes les catégories de déchets concernées par la présente étude.

Pour chaque catégorie de déchets, et en tenant compte des régions du pays, le Consultant devra réaliser les tâches suivantes :

- d'identifier et de localiser les sources de production (producteurs) des différentes catégories de déchets solides valorisables et recyclables sur le territoire du District Autonome d'Abidjan;

Termes De Références Page 11 sur 19

- de déterminer du potentiel de gisement valorisable et du gisement recyclables (déchets d'activités économiques, déchets industriels banals, déchets ménagers, déchets verts, déchets de marchés) et faire une analyse organisationnelle et financière de ces déchets valorisables;
- d'identifier et évaluer les conditions techniques, organisationnelles, financières et sociales et environnementales pour développer la valorisation et le recyclage des déchets solides à Abidjan;
- d'identifier les techniques et les technologies de valorisation et de recyclages qui sont pertinentes pour le District d'Abidjan;
- de déterminer les filières de valorisation et de recyclages les plus pertinentes en tenant compte de la caractérisation des déchets solides et des choix technologiques possibles et des mécanismes de financement de la filière ;
- de déterminer les modalités techniques et organisationnelles pour la mise en place des filières les plus pertinentes avec une analyse soutenue de la viabilité technique et de la soutenabilité socioéconomiques;
- d'évaluer le potentiel économique des filières de valorisation qui sont jugées les plus pertinentes ;
- identifier les conditions économiques et financières ainsi que sociales de la mise en place des filières pertinentes de valorisation et de recyclage ;
- de faire une identification et une analyse des possibilités d'écoulement, à l'échelle national et international, des objets ou produits valorisés issus des filières de valorisation;
- de proposer 3 à 4 filières plus pertinentes de valorisation et de recyclage des déchets solides ménagers et assimilés avec :
 - les types et le nombre d'équipements nécessaires à la mise en œuvre des filières proposées ;
 - les types et le nombre d'infrastructures à mettre en place pour assurer cette organisation complémentaire en cohérence avec les services concédés ;
 - un plan des investissements avec une analyse économique de la mise en place de ces filières.

Le Consultant devra proposer des projets viables de valorisation et de recyclage et un projet de modèle financier tout en indiquant les modalités de mis en œuvre (contrats de prestations de services, contrats en Partenariat Public Privé, projets communautaires). Il déterminera les contributions de l'Etat de Côte d'Ivoire, du District Autonome d'Abidjan des Communes d'Abidjan et du secteur privé dans la mise en œuvre de ces projets.

Le Consultant devra faire une étude de marché pour identifier et évaluer les débouchés et marchés d'écoulement des différentes produits issues des filières de valorisation et de récupération des déchets solides. Aussi, devra-t-il identifier et évaluer les sources de financement possibles de ces projets.

Termes De Références Page 12 sur 19

Il est demandé au Consultant d'élaborer un plan d'actions pour le développement des activités de valorisation et de recyclage des déchets solides. Ce plan devra présenter des actions pertinentes pour surmonter les contraintes relevées et exploiter les opportunités identifiées lors du diagnostic établi. Le plan devra proposer des solutions relatives au cadre institutionnel/juridique et à la gestion ainsi qu'à l'organisation des activités de valorisation et de recyclage.

Activité 2.2 : Etude de la faisabilité de la bourse des déchets solides en Côte d'Ivoire

La Bourse des déchets envisagée est un service de publications d'offres ou de demandes de matériaux, objets et équipements à la vente ou en don. Elle favorisera le réemploi et le recyclage des matériaux, des équipements et des déchets en Côte d'Ivoire.

Le Consultant devra évaluer la pertinence d'un tel outil dans la gestion des déchets solides en Côte d'Ivoire, tout en relevant sa rentabilité et sa viabilité économique.

Il est demandé au Consultant de déterminer les conditions, techniques, juridiques, institutionnelles et financières de la mise en place d'un tel outil dans le cadre de la politique de valorisation et de recyclage des déchets solides en Côte d'Ivoire.

3.3. MISSION 3 : Atelier de restitution et de validation des résultats de l'étude

L'objectif attendu de cette dernière mission est la diffusion et la validation des résultats de l'étude.

Le Consultant sera chargé d'organiser un atelier pour la restitution et la validation des résultats de cette étude. Il lui appartient de proposer une stratégie d'organisation de cet atelier.

Les observations et recommandations pertinentes de cet atelier devraient prises en compte dans la rédaction des rapports finaux de l'étude.

4. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

A l'issue de l'étude du potentiel de valorisation et de la viabilité économique du secteur des déchets solides en Côte d'Ivoire, le Consultant doit produire les résultats suivants :

Pour la Mission 1: Un rapport de cette mission comprenant au minimum les informations suivantes :

- le diagnostic du cadre institutionnel, législatif et règlementaire avec une analyse profonde des pratiques sur la valorisation et le recyclage des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan. Ce diagnostic doit présenter les leçons apprises des différents projets relatifs à la valorisation des déchets solides et également les jeux des parties prenantes des activités de récupération, de valorisation et de recyclage;
- les insuffisances et les contraintes à la mise en place des activités de valorisation et de recyclage des déchets solides ménagers et assimilés à Abidjan;

Termes De Références Page 13 sur 19

- la caractérisation et la typologie des activités valorisation et de recyclage,
 l'organisation des circuits de récupération et de commercialisation ainsi que
 l'identification des contraintes et des opportunités liées au développement des activités de ces activités;
- l'analyse des projets réalisés en cours et futurs portant sur la valorisation des déchets solides et les difficultés et les leçons des échecs tant au niveau organisationnel, technique, technologique, financiers et socioéconomique et environnemental de ces projets;
- les contraintes de développement des différentes filières de valorisation et de recyclage sur les plans technique, organisationnel, institutionnel, juridique, social et environnemental;
- l'analyse et l'évaluation des potentialités et des débouchés des différentes activités de valorisation et de recyclage ;
- des recommandations sur les aspects institutionnels, juridiques, techniques, financiers et socioéconomiques et environnementaux pour la mise en place des filières de valorisation et de recyclage;
- des propositions pertinentes sur les changements de comportements des populations en vue de l'adoption des modes de production et de consommation propres.

Pour la Mission 2 : Un rapport de cette mission comprenant au minimum les informations suivantes :

- la détermination du potentiel de gisement valorisable et du gisement recyclables dans le secteur des déchets solides en Côte d'Ivoire ;
- les techniques et les technologies de valorisation et de recyclages pertinentes pouvant être mise en œuvre en Côte d'Ivoire :
- les filières viables de valorisation et de recyclage ainsi que les conditions et modalités techniques, technologiques, financières, socioéconomiques et environnementales de leur mise en place à court, moyens et long termes en Côte d'Ivoire;
- des projets viables de valorisation et de recyclage, les modèles financiers de ces projets et les modalités de mis en œuvre (contrats de prestations de services, contrats en Partenariat Public Privé, projets communautaires);
- des projets portant sur 3 à 4 filières les plus pertinentes de valorisation et de recyclage des déchets solides ménagers et assimilés avec :
 - les types et le nombre d'équipements nécessaires à la mise en œuvre des filières proposées ;
 - les types et le nombre d'infrastructures à mettre en place pour assurer cette organisation complémentaire en cohérence avec les services concédés ;
 - un plan des investissements avec une analyse économique de la mise en place de ces filières.

Termes De Références Page 14 sur 19

- une étude de marché pour les débouchés et marchés d'écoulement des différentes produits issues des filières de valorisation et de récupération des déchets solides ;
- un plan d'actions pour le développement des activités de valorisation et de recyclage des déchets solides avec des actions pertinentes pour surmonter les contraintes relevées et exploiter les opportunités identifiées lors du diagnostic établi ;
- un plan de communication pour un changement de comportement des ménages et des autres acteurs, producteurs des déchets sur la valorisation et le recyclage des déchets à Abidjan;
- les conditions, techniques, juridiques, institutionnelles et financières de la mise en place de la bourse des déchets en Côte d'Ivoire.

5. LIVRABLES ET CHRONOGRAMME

5.1 Format et Nombre des Rapports

Chaque mission devra faire l'objet d'un rapport provisoire dont les résultats devront être restitués par le Consultant au Maître d'Ouvrage (MO). Les observations du MO devront être prises en compte dans la rédaction des rapports intermédiaires définitifs et du rapport final de l'étude.

Chaque rapport, dans sa version provisoire comme dans sa version définitive, doit être transmis au Maître d'Ouvrage en dix (10) exemplaires (1 original + 9 copies physiques) et trois (03) copies sur support numérique (clé USB) en formats Word et PDF, selon le calendrier prévisionnel ci-dessus qui intègre les délais de validation du Maître d'Ouvrage. Le format PDF du rapport sera combiné en un document unique et identique au document physique.

5.2 Séances de revues techniques

Des séances de revues techniques se tiendront dans un délai de 15 jours après la remise des rapports provisoires. Ces séances comprennent une phase de présentation PowerPoint animée par le chef de mission suivie d'une série de questions-réponses. Les questions et commentaires issues de chaque séance de revues techniques sont consignés dans un tableau dit « Tableau de Commentaires ». Le Consultant prendra en compte dans un délai de 15 jours maximum, toutes les sujétions et commentaires de ce tableau dans la rédaction de la version définitive des rapports. Le tableau de commentaires sera dûment rempli par le consultant qui le joindra en annexe au rapport définitif.

Termes De Références Page 15 sur 19

5.3 Délai et Chronogramme

La durée de la mission est estimée à **quatre mois et demi (4,5) mois** hors délais d'approbation des rapports et autres livrables. Le calendrier de remise et d'approbation des rapports est établi comme suit :

Rapports	Durée (Mois)
- Notification de l'ordre de service au consultant	M.0
- Remise Rapport provisoire de la Mission 1 (2 mois)	M.0 + 2
- Validation Rapport provisoire de la Mission 1 (0,25 mois)	M.0 + 2,25
- Remise Rapport définitif de la Mission 1 (0,25 mois)	M.0 + 2,5
- Remise Rapport provisoires de la Mission 2 (2 mois)	M.0 + 3,5
- Validation Rapport provisoire de la Mission 2 (0,5 mois)	M.0 + 4,00
- Remise Rapport définitif de la Mission 2 et atelier de restitution (1	M.0 + 4,50
jour) (0,5 mois)	

6. SUIVI DES ACTIVITES DU CONSULTANT

Le Consultant travaillera sous la supervision de la Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité (DGAS) et de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED). Il devra également se rapprocher des collectivités territoriales, des responsables régionaux des Ministères en charge de l'Assainissement et de la Salubrité, de l'Environnement, de la Santé, de l'Agriculture et de l'Industrie.

Pendant toute la durée de l'étude, le Consultant est tenu d'élire domicile en Côte d'Ivoire et d'y avoir un bureau de contact où lui ou son Représentant peuvent être facilement contactés par le Maitre d'Ouvrage.

7. EXPERIENCE DU CONSULTANT

Le Consultant doit être un bureau d'études ou un groupement de bureaux d'études dont les compétences doivent permettre de réaliser les missions décrites dans les présents TdRs. Il doit obligatoirement avoir réalisé au moins un (01) dossier relatif à la mise en place d'une filière de valorisation de déchets solides.

Termes De Références Page 16 sur 19

7.1. Expérience globale du Consultant

a) Cas d'un Bureau d'études

Le Bureau d'Etude doit disposer d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de de la gestion des déchets solides et avoir exercé pendant les quinze (15) dernières années (2004-2019). Il doit avoir déjà réalisé, seul ou en tant que chef de fil d'un groupement, au moins :

- deux (02) études relatives à l'organisation de la gestion des déchets solides (schémas directeurs ou plans de gestion, ou stratégie de gestion) dans des villes d'au moins trois million (3 000 000) d'habitants, dont une (01) étude intégrant la construction des infrastructures de valorisation et de recyclage des déchets solides;
- trois (03) études relatives à la mise en place des filières de valorisation et de recyclage des déchets solides.

b) Cas d'un groupement de Bureaux d'études

Le Chef de file du groupement doit disposer d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la gestion des déchets solides et avoir exercé pendant les quinze (15) dernières années (2004-2019). Il doit avoir déjà réalisé, seul ou en tant que chef de fil d'un groupement, au moins :

- deux (02) études relatives à l'organisation de la gestion des déchets solides (schémas directeurs ou plans de gestion, ou stratégie de gestion) dans des villes d'au moins trois million (3 000 000) d'habitants, dont une (01) étude intégrant la construction des infrastructures de valorisation et de recyclage des déchets solides;
- trois (03) études relatives à la mise en place des filières de valorisation et de recyclage des déchets solides.

7.2. Composition et expérience globale de l'équipe clé du Consultant

Le travail sera exécuté par une équipe pluridisciplinaire incluant au minimum les spécialités suivantes :

- un (01) Chef de mission –Expert en gestion des déchets solides de niveau Bac + 5 ans minimum, ayant au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans la gestion des déchets solides. Il devra avoir réalisé au moins :
 - trois (03) études d'organisation (schémas directeurs ou plans de gestion ou stratégie de gestion) de la gestion des déchets solides ;
 - trois (03) études relatives à la mise en place des filières de valorisation et de recyclage des déchets solides.

Termes De Références Page 17 sur 19

Le Chef de mission doit avoir une parfaite maitrise (écrit et orale) de la langue française et doit conduire une équipe composée des experts suivants :

- un (01) Expert spécialiste en gestion des déchets solides, de niveau BAC+4 ans minimum, ayant au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle dans la gestion des déchets solides. Il devra avoir réalisé, au moins :
 - deux (02) études d'organisation de la gestion des déchets solides (schémas directeurs ou plans de gestion ou stratégie de gestion);
 - deux (02) études relatives à la mise en place des filières de valorisation et de recyclage des déchets solides ;
- un (01) Expert financier de niveau BAC+4 ans minimum en économie ou finances, justifiant d'au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle dans l'analyse économique et financière des projets de développement. Il doit avoir réalisé au moins deux (02) études sur l'analyse économique et financière dans le secteur de la gestion des déchets solides;
- un (01) Socioéconomiste, de niveau BAC+ 4 ans minimum, ayant au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle. Il devra avoir réalisé au moins deux (02) études socioéconomiques dont une (01) en lien avec la gestion des déchets solides.

La réalisation de l'étude nécessitera des services spécialisés et la mobilisation d'un personnel d'appui pour le soutien technique et administratif. Il appartient au Consultant de bien cerner le contenu des missions et de mobiliser le personnel d'appui nécessaire à la bonne réalisation de l'étude.

Toutefois les curriculums vitae du personnel d'appui ne feront pas partie intégrante de sa proposition et ne seront pas examinés au moment de l'évaluation des propositions techniques. De même les coûts liés à la prise en charge de ce personnel d'appui devront être intégrés dans les honoraires du personnel clé.

Termes De Références Page 18 sur 19

ETUDE DES FILIERES DE VALORISATION DES DECHETS SOLIDES DU DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

Tableau des critères de pré-sélection des consultants

CRITERES D'EVALUATION	Points
Expérience générale	30
Avoir exercé de manière continue pendant les quinze (15) dernières années : 05 points si le Consultant ou au moins deux membres du groupement dont le chef de fil a exercé de manière continue de 2004 à 2019 ; si non 0 point	
10 ans d'expérience et avoir déjà réalisé, seul ou en tant que chef de fil d'un groupement :	
 études relatives à l'organisation de la gestion des déchets solides (schémas directeurs ou plans de gestion, ou stratégie de gestion) dans des villes d'au moins trois million (3 000 000) d'habitants (Max 10 points, soit 02 points par schéma ou plan réalisé) 	10
- des études relatives à la mise en place des filières de valorisation et de recyclage des déchets solides : (Max 15 points, soit 03 points par étude réalisée)	15
Expérience spécifique	70
Avoir déjà réalisé, seul ou en tant que chef de fil d'un groupement :	
- des études techniques relatives à la conception et au dimensionnement d'unités ou centres de valorisation et de recyclage des déchets solides (compostage, production d'énergie à partir des déchets, combustibles à base de déchets (RDF/CSR), biométhanisation, Traitement mécano biologique (TMB), etc.) (<i>Max 30 points, soit 05 points par étude réalisée</i>)	30
- des études relatives à l'organisation et à la mise en place des filières de valorisation des déchets solides dans des villes d'au moins trois millions (3 000 000) habitants (<i>Max 40 points, soit 05 points par étude réalisée</i>)	40
TOTAL	100

Termes De Références Page 19 sur 19